



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce septième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre à neuf heures, à la salle du conseil d'arrondissement située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Karine Lavertu, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Turner

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, cheffe de service et secrétaire.

CACCE-2024-01-50

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-51

Période de questions du public

Trois personnes assistent à la séance. Deux personnes prennent la parole.

CACCE-2024-01-52

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 10 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Aucun rapport n'a été déposé.

CACCE-2024-01-53

PIIA - Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 101-950, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) – VIVA Médico Esthétique

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

- la demande de permis numéro 238738 ;
- le plan de Posimage, daté du 16 janvier 2024 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'APPROUVER les plans et les documents pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-54

PIIA - Travaux de rénovation extérieurs – 2255, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation extérieurs selon les documents suivants :

- la demande de permis numéro 239222 et les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'APPROUVER les plans et les documents pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-55

PIIA - Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 201-2160, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Ressources-Naissances

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis numéro 239229 ;
- les plans de l'entreprise « *Enseignes Simon* », datés du 27 mai 2024 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'APPROUVER les plans et les documents pour lesdits travaux.

Orientation pour le complexe commercial :

La couleur noire doit être dominante à **au moins** 60 % sur la face avant de l'enseigne.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-56

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation extérieurs – 2256, chemin du Sault (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant les travaux de rénovation suivants :

- remplacer la fenêtre en baie de la façade par une nouvelle fenêtre en baie, de configuration différente ;
- remplacer le revêtement extérieur d'une partie de la façade par un revêtement de planches verticales à couvre-joints (board and batten) ;
- ajouter des chambranles autour des fenêtres de la façade ;
- ajouter des planches cornières en façade de la maison ;
- remplacer la porte du rez-de-chaussée en façade ;
- condamner une fenêtre au rez-de-chaussée de la façade ouest (côté droit) et compléter le revêtement à l'aide d'un revêtement identique à celui existant ;
- travaux de peinture (toiture existante et porte de l'étage en façade) ;
- ajouter une sortie de hotte de cuisinière sur le mur ouest (côté droit) de même couleur que le revêtement extérieur ;
- les luminaires existants seraient conservés,

le tout selon la demande de permis numéro 237790, incluant les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par
Appuyé par

ATTENDU les modifications apportées à la demande de permis en date du 29 juillet 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

D'APPROUVER des travaux modifiés qui répondent à la **caractéristique suivante** :

- le nouveau revêtement de fibrociment soit de modèle à clin (planches horizontales) de même modèle et dimensions que celui existant et de couleur blanche.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-57

PIIA patrimonial – Travaux d'agrandissement et rénovation – 245, rue de Lauzon (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant les travaux d'agrandissement et de rénovation selon la demande de permis numéro 238794, incluant les documents annexés, dont les plans de JM architecture, révisés le 17 juillet 2024 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU les modifications apportées à la demande de permis en date du 19 juillet 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'APPROUVER des travaux modifiés qui répondent aux **caractéristiques suivantes** :

- les chambranles soient selon l'un ou l'autre des modèles simples illustrés à la rubrique d'architecture patrimoniale du site internet de la Ville de Lévis ;
- la jupe de la galerie et du balcon donnant sur la rue de Lauzon soit, si une telle jupe est installée, de facture traditionnelle (en planchettes de bois ou en treillis inséré dans un cadre, le tout installé sous la solive de rive de la galerie) ;
- les mains courantes soient d'un profilé traditionnel tel qu'illustré à la rubrique d'architecture patrimoniale du site internet de la Ville de Lévis ;
- les escaliers extérieurs soient selon les modèles illustrés sur les élévations (avec limons découpés) et non sur les perspectives ;
- l'utilisation de la couleur « noyer » se limite au plancher des galeries et aux marches, aux jupes de galerie et balcon alors que le reste demeurerait blanc ;
- la fenestration de l'élévation arrière est celle proposé en « Option E » à la page 17/17 des plans d'architecture préparé par Johanne Marceau, révision 1, datant du 17 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-58

PIIA patrimonial – Travaux d'aménagement extérieurs – 156, rue Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à remplacer les murs de soutènement existants en pruche par un mur de soutènement unique en Techno-Bloc, Mini-Creta Architectural, couleur beige carbonifère. L'aire de stationnement sera par le fait même élargi d'environ 3 pieds, le tout selon la demande de permis 238789 et les documents annexés ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

CACCE-2024-01-59

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation extérieurs – 3340, rue Omer-Poirier (secteur Charny)

ATTENDU la demande visant à permettre l'ajout d'un escalier d'issue extérieur au bâtiment (côté droit), le tout selon la demande de permis 237759 et les nouveaux plans d'architecture déposés en appui datant du 19 juillet 2024, document de 5 pages préparé par Frédérick St-Germain, architecte ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'APPROUVER lesdits travaux.

CACCE-2024-01-60

Restriction à la délivrance – Travaux de construction d'un patio avec toiture permanente en cour arrière – Glissement de terrain – 462, rue de l'Abbé-Ruel (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'un patio avec toiture permanente en cour arrière ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d'un patio avec toiture permanente en cour arrière (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 237011 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Iohann Langevin, ingénieur, signé le 20 juin 2024 ;
- le formulaire « *restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* » signé le 20 juin 2024, par Iohann Langevin, ingénieur ;

et, à la **condition** que la Direction du génie de la Ville approuve tous les documents soumis et requis **avant** l'émission du permis ou du certificat.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-61

Restriction à la délivrance – Travaux d'installation d'une piscine hors terre et de construction d'une terrasse en cour arrière – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 1512, rue de l'Élizabeth (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors terre et à la construction d'une terrasse en cour arrière ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux d'installation d'une piscine hors terre et de construction d'une terrasse en cour arrière (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 239701 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Masoud Farripoor et Serge Gagné, ingénieur, signé le 11 juin 2024 ;

et, à la **condition** que la Direction du génie de la Ville approuve tous les documents soumis et requis **avant** l'émission du permis ou du certificat.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-62

Restriction à la délivrance – Travaux de construction d'un toit au-dessus du balcon situé au 2^{ème} étage – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 2750, rue du Vieux-Moulin (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour la construction d'un toit au-dessus du balcon situé au 2^{ème} étage, et ce, uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
De l'arrondissement Chute-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 7 août 2024

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour la construction d'un toit au-dessus du balcon situé au 2^{ième} étage, et ce, uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis, et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis numéro 237995 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Sarah-Maude Anctil et Frédérick Lamontagne, ingénieurs, signé le 12 juillet 2024 ;
- les commentaires de la Direction du génie datés du 1^{er} août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2024-01-63

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCE-2024-01-64

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De lever la séance à 9 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Turner
Président